

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."



Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.

ABONNEMENT :
\$1. PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT :
\$1. PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Nomination de deux nouveaux cardinaux, dont l'un pour le Canada.—La première année d'établissement de l'Académie de St. Augustin, ayant pour fondateur le Révd. M. F. Pilote.—Distribution des prix aux élèves du Collège de Ste. Anne.—Liste officielle des élèves gradués à l'Université Laval, pour l'année 1878-79.—Changements qui ont eu lieu dans la direction du Collège de Ste. Anne, pour l'année commençant au 1er Septembre prochain.—Notre Législature Provinciale : Résolutions proposées par l'Hon. Premier Ministre M. Joly, en ce qui a rapport à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur.—Demande de documents par M. A. E. Gagnon, député de Kamouraska, au sujet des soumissions pour la publication du *Journal d'agriculture*.—Le Gouvernement Provincial devra proposer un octroi de \$400 en faveur de la *Gazette des Campagnes*.

Causerie Agricole : Défrichement des terrains incultes ou fiches.—Terrains incultes non caillouteux.—Terrains incultes caillouteux.—Défrichement des terrains marécageux.

Sujets divers : Rechaussage des plantes.—Le temps des récoltes.—Utilité des instruments d'agriculture.—Chevaux bargaoux.

Choses et autres : Avantage de bien calculer en agriculture.—Avidité du gain chez le cultivateur.—Fromagerie à St. Antoine, comté de Verchères.—Exportation de grains au port de New-York.—L'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis.

Recettes : Moyen de détruire la Chrysome des patates ; diverses expériences faites dans ce but.—Emploi de la suie contre certains insectes.

Nous informons ceux qui désirent s'abonner à la *Gazette des Campagnes* que nous leur expédierons, avec les lers numéros de la Gazette, le commencement du feuilleton : *Les Campagnes de Minuit*, afin qu'ils puissent avoir cette histoire au complet.

REVUE DE LA SEMAINE

Les journaux des Etats-Unis disent qu'il est rumeur que deux nouveaux cardinaux américains seront nommés prochainement, dont un pour le Canada. Cette rumeur cause beaucoup d'excitation parmi les catholiques de New-York.

Au mois d'août 1878, nous signalions à l'attention de nos lecteurs l'établissement à St. Augustin, comté de Portneuf, d'une institution académique à l'usage des jeunes filles, ayant pour fondateur le Révd. M. F. Pilote, curé de St. Augustin. Cette institution a obtenu un brillant succès dès sa première année de fondation, comme nous le fait voir le rapport suivant, que nous empruntons au *Courrier du Canada* :

" Nous avons eu le plaisir d'assister mardi, 1or juillet, à l'examen des élèves de l'académie de St. Augustin. Cette institution dont la date de fondation remonte seulement à une année, est en voie de prospérer.

" L'Académie de St. Augustin est une espèce de couvent dirigé par des demoiselles qui ont l'intention de fonder une communauté religieuse sous le nom de Sœurs de l'Immaculée-Conception. Le programme de l'académie, c'est de former des mères de famille. Dans ce but, on n'enseigne aux enfants que les connaissances utiles et nécessaires.

" L'examen qui a eu lieu mardi, a démontré que cet excellent programme avait été suivi avec une sévère exactitude.

" Les élèves ont bien répondu aux questions posées. On nous a exhibé des pièces de travail fort bien exécutées.

" Cette académie devrait être encouragée d'une manière toute spéciale.

" A l'examen étaient présents l'hon. Surintendant de l'Education et les deux représentants du comté, l'hon. M. Langelier et M. R. P. Vallée."

— Le manque d'espace nous empêche de publier au complet la liste des prix mérités par les élèves du

Collège de Ste. Anne; nous nous faisons cependant un devoir de publier ici les noms des élèves qui ont remporté les premiers prix.

En Physique : MM. Gilbert Miville, Fernand Dupuis et Alfred Richard ;

En Mathématiques : MM. Adolphe Dionne, Dominique Pelletier et Alfred Dionne ;

En Rhétorique : MM. François Têtu, F. X. Couture, Alexandre Boucher et George Goudreau ;

En Belles-Lettres : MM. Joseph Lavoie, Georges Têtu, Charles Collet et George Miville ;

En Versification : MM. Joseph Levasseur, Lucien Gauvreau, Calixte Dumas et Alphonse Blanchet ;

En Humanités : MM. Alphonse Pouliot, Arthur Lavoie, Anguste Taschereau et Félix Sirois.

Voilà pour le cours latin. Dans le cours anglais, les élèves dont les triomphes ont été le plus applaudis sont :

En Quatrième : MM. Joseph Têtu Bertrand, Silvio Pelletier, Anguste Lapointe et Joseph Dubé ;

En Troisième : MM. Narcisse Desgagners, Joseph Caron, Léonard Benoit et Adolphe Guy ;

En Seconde : MM. Alexis Anctil, Téléphore Roy et George Lamontagne ;

En Première : MM. Louis Deschênos, Alphonse Lemieux, Joseph Dionne et Silvio Dechêne.

Des prix d'application ont été décernés à M. Philippe Delisle, élève de Belles-Lettres, et à M. Téléphore Roy, élève de seconde.

M. le Grand Vicaire Poiré, curé de Ste. Anne, qui a déjà rendu les plus précieux services au Collège, et qui, dit-on, se propose de compléter son œuvre par d'incalculables largesses, a fondé un prix de (\$20) vingt piastres devant être décerné annuellement à l'élève qui aura remporté la palme en philosophie. Cette année le *Prix Poiré* a été gagné par M. Dominique Pelletier.

— Voici la liste officielle des élèves gradués à l'Université Laval, pendant l'année académique de 1878-79 :

Docteur en théologie.—Rêvd. M. J. Quinan.

Licenciés en droit.—MM. Thomas Chapais, avec distinction, Québec ; P. E. Fontaine, avec grande distinction, Montréal ; B. Nantel, avec distinction, Montréal ; C. A. Leveillé, avec distinction, Montréal ; J. A. Chauvet et J. A. Decaries, Montréal.

Licenciés en médecine.—MM. C. N. Gauvreau, J. A. Joncas, F. X. Gosselin, J. A. Langlois : avec distinction ; MM. N. Bédard, P. H. Brassard, S. Grenier, C. A. E. Côté.

Maîtres-ès-arts.—Rêvd. M. Pierre Guilbert, du séminaire des Trois-Rivières ; Rêvd. M. Pierre Girard, du Séminaire de Sherbrooke.

Bacheliers en théologie.—MM. N. A. Lemieux, J. Lawson McDonald, W. Grant, J. Seubert, du séminaire de Québec ; E. Dionne, G. Pelletier, L. St. Pierre, L. Lessard, du collège de Ste. Anne ; A. P. Philips, du séminaire de Rimouski.

Bacheliers en droit canon.—MM. N. A. Lemieux, J. Hébert et J. Seubert, du séminaire de Québec.

Bacheliers en droit.—MM. C. P. Roney, L. F. M. Pinault, C. E. Pouliot, F. X. Gosselin, J. E. Prince, A. H. Cook (Québec), Henri Simard (Montréal).

Bacheliers en médecine.—MM. D. Carrières, S. J. Kelly, L. C. Mayrand, J. A. Pelletier, A. C. Hamel,

E. Poirier, G. H. Blagdon, E. H. Provost, A. Trudel, L. S. Giasson, J. E. Bergeron, C. N. Barry, G. Moreau, L. G. DeBlois

Bacheliers-ès-arts.—M. P. A. Bérubé, du séminaire de Rimouski ; MM. G. M. Déchêne, J. Fernand Dupuis, A. Richard, du collège de Ste. Anne ; MM. A. Bourbonnais, D. Hennessy, du séminaire de Ste. Thérèse.

Bacheliers-ès-lettres.—M. A. P. E. Panet, du séminaire de Québec.

Prix Sewell : 1er prix, M. E. Bédard ; 2me prix, M. J. H. Veulloux.

Prix Morrin : 2me année, 1er prix, MM. C. Barry et E. H. Provost *ex æquo* ; 2me prix, MM. A. Trudel et D. Carrières, *ex æquo*—4me année, 1er prix, M. L. S. A. de la Chevrotière ; 2me prix M. S. Grenier.

Prix Tessier : 1er prix, M. C. E. Pouliot ; 2me prix, M. Thomas Chapais.

— Voici les changements qui ont eu lieu dans la direction du collège de Ste. Anne, pour la nouvelle année : Supérieur.—Rêvd. Mossire C. Trudelle ; Procureur, —Rêvd. M. J. R. Desjardins ; Directeur des écoliers,—Rêvd. M. E. Frenette ; Prêfet des études,—Rêvd. M. J. E. Leclerc ; Professeur de théologie,—Rêvd. M. H. Dubé.

Le Rêvd. M. C. Bacon, ci-devant préfet des études, laisse le collège pour prendre la cure de Berthier de Montmagny—à l'automne, le Rêvd. M. Bonenfant donnant sa démission. Ce monsieur remplace actuellement le Rêvd. M. André Pelletier, curé de St. Joan. Isle d'Orléans, en vacance pour raison de santé.

— Si l'on en juge par les nombreuses interpellations faites par MM. les députés de deux côtés de la chambre, à l'Assemblée législative de Québec, les demandes de rapports sur différentes questions qui concernent le service public, les amendements proposés aux lois actuelles et grand nombre des bills d'intérêt public, la durée de la présente Session devra se prolonger encore de plusieurs semaines, au grand mécontentement de ceux qui ont pour habitude de se donner le luxe de passer quelques mois à la campagne, pendant les grandes chaleurs de l'été.

La question la plus importante et qui nécessairement devra donner cause à une longue discussion est celle de la considération d'une motion que vient de présenter à la Chambre l'Hon. Premier ministre M. Joly, dont voici la teneur :

“ Qu'une humble adresse soit présentée à son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de transmettre la résolution suivante à Son Excellence le gouverneur-général.

“ Que la Province de Québec, par ses représentants dûment élus pour l'Assemblée législative, affirme son respect inaltérable à la Couronne et à Sa Majesté ;

Que cette Province est satisfaite de la forme de gouvernement qui lui est assurée par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, ainsi que de l'autonomie du gouvernement responsable garantie par cet acte ;

Que cette Province ne cherchant pas à empiéter sur la juridiction du gouvernement fédéral, entend que ses droits soient aussi respectés par le gouvernement fédéral, et c'est le devoir de ses représentants qui ont la charge de défendre ces droits, de protester contre tout ce qui y porte atteinte ;

Que la tentative faite par le gouvernement fédéral de démettre Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec sur un vote de parti dans les Communes et au Sénat, est dans le cas actuel un empiètement sur les droits de la Province ;

Qu'il appartient à la Province de Québec, directement intéressée dans les conséquences de la démission du cabinet de Boucherville, de juger de la sagesse et de l'opportunité de l'acte du lieutenant-gouverneur, lorsque celui-ci a eu égard la direction

des affaires de la Province au cabinet de Boncherville pour la confier à d'autres mains ;

Que conformément aux principes du gouvernement responsable, la Province s'est déjà prononcée sur l'acte du lieutenant-gouverneur quand elle a jugé le nouveau ministre qui avait assumé la responsabilité de cet acte ;

Que les élections générales ont été favorables au nouveau ministre, qui à la session suivante, a réussi à faire sanctionner par cette chambre toutes les mesures qu'il avait introduites ;

Que depuis cette session (l'avant dernière) trois divisions électorales de la province, savoir : Saint-Hyacinthe, Rouville et Chambly, ont eu à se prononcer une fois de plus sur l'acte du lieutenant-gouverneur et qu'elles l'ont approuvé avec de fortes majorités ;

Que cette manifestation nouvelle de l'opinion publique est d'un grand poids par le fait que deux de ces trois divisions électorales, appelées à remplacer des membres de l'opposition dont les mandats avaient été annulés par des cours de justice, ont renversé leur verdict du premier de mai 1878, en élisant des membres favorables au ministre ;

Que l'approbation donnée par cette province à l'acte de Son Honneur le lieutenant-Gouverneur a été trop fortement exprimée pour laisser aucun doute à ce sujet, et cette chambre destinée à représenter l'opinion du peuple de cette province, remercie Son Excellence le Gouverneur-Général pour la fermeté et la sagesse qu'il a montrées en mettant fin aux empiétements du Parlement et du Gouvernement fédéral, et elle espère que Son Excellence continuera avec la même fermeté et la même sagesse à reconnaître et à protéger les droits indubitables de la province.

A la séance du 3 juillet, M. A. E. Gagnon, député de Kamouriska, a fait motion qu'il soit présenté une adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien faire mettre devant la Chambre d'Assemblée : 10. Copie des avis ou circulaires émanées du gouvernement et demandant des soumissions pour la publication du journal illustré d'agriculture ;

20. Un état des soumissions reçues par le gouvernement pour la publication du dit journal ;

30. Copie du rapport fait au Conseil Exécutif sur les dites soumissions et copie des ordres en conseil se rapportant à la publication du dit journal ;

40. Copie du contrat ou des conventions passées entre le gouvernement et l'éditeur ou les éditeurs du dit journal illustré d'agriculture, avec exemplaires des numéros publiés dans les deux langues jusqu'à ce jour.

M. Gagnon, en demandant la production de ces documents, a déclaré qu'il n'était pas opposé à la publication d'un journal d'agriculture, mais il croyait que le journal publié actuellement par le Gouvernement n'était pas ce qu'on avait raison de croire qu'il serait lorsque le Parlement a voté l'argent nécessaire à sa publication. Les documents demandés, a dit M. Gagnon, pourront être soumis à l'examen du Comité d'agriculture et de colonisation qui pourra faire les suggestions qu'il croira convenables.

Cette motion a provoqué une discussion dans laquelle on a fait allusion à la *Gazette des Campagnes*.

M. J. B. Dupuis, député de l'Islet, s'est prononcé en faveur du principe de la publication d'un journal consacré tout particulièrement aux intérêts agricoles. Il croit qu'il serait plus avantageux de publier deux journaux d'agriculture, l'un dans le district de Montréal, l'autre dans le district de Québec. M. Dupuis a fait l'éloge des services rendus à la classe agricole par la *Gazette des Campagnes* qui, dit-il, a fait des sacrifices considérables pour être aussi utile que possible aux cultivateurs.

L'Hon. M. Joly a dit qu'il serait heureux de recevoir

les plaintes ou les suggestions que l'on pourrait avoir à faire au sujet du *Journal d'agriculture*. Il a fait l'éloge des services rendus à la cause agricole par la *Gazette des Campagnes* pour laquelle il se propose de demander à la Chambre un octroi de \$400 par année.

Nous remercions chaleureusement M.M. les députés qui dans cette circonstance ont eu un mot d'éloge à offrir à l'égard de la *Gazette des Campagnes*. Ceux qui désirent le maintien et le succès de ce journal d'agriculture, devront nécessairement applaudir à la louable décision prise par l'Hon. Premier Ministre M. Joly, de faire entrer dans les subsides une somme d'argent suffisante pouvant nous permettre d'apporter à notre journal les améliorations nécessaires pour le rendre de plus en plus utile et intéressant.

Nous lisons ce qui suit dans l'*Evénement* :

" M. J. B. Dupuis, député de l'Islet, a fait hier (3 juillet) des observations fort judicieuses au sujet de l'aide qu'on devrait donner à une publication du genre de la *Gazette des Campagnes*. Il a fort bien montré que le district de Québec a droit d'avoir un journal agricole dont les enseignements inspirés par une expérience pratique s'appliquent aux conditions particulières du sol et du climat. Nous sommes heureux de voir que le premier ministre, lui-même si grand ami de l'agriculture, a promis à M. Dupuis de se rendre à ses vœux."

CAUSERIE AGRICOLE

DÉFRICHEMENT DES TERRAINS INCULTES OU FRICHES

Les friches sont malheureusement trop communes, et diminuent par conséquent les produits généraux du sol. Dans plusieurs endroits, on est persuadé qu'elles sont incultivables, ou qu'on ne peut leur demander que des récoltes éloignées; mais c'est évidemment un préjugé résultant du manque de connaissances dans l'art de cultiver la terre, car il n'est point de terrain propre à la production qu'on ne puisse améliorer par une culture éclairée. Avec de l'instruction et des avances, on peut donc faire disparaître tous les terrains incultes, honte de notre agriculture, et cause de la misère de beaucoup de nos cultivateurs.

Il existe dans plusieurs parties du pays de grandes étendues de terrains autrefois cultivés et maintenant abandonnées à elles-mêmes, ne donnant qu'une nourriture grossière aux animaux qu'on y envoie pâturer et ne produisant que quelques arbres rabougris : voilà ce qu'on appelle *terrains en friches*.

Ces terrains sont ordinairement des terres basses et humides qui sont la cause de leur abandon. Quelques portions de ces friches ont été mises en culture, et partout où l'on a pu égoutter convenablement ces terres on a obtenu d'excellentes récoltes; ce qui leur manque pour les mettre en bon rapport est donc un égouttement suffisant.

Quelques-uns de ces friches sont parfois des terrains de plaines argilo-siliceux qui ne sont peut-être pas de première qualité, et qui n'en sont pas moins supérieurs à un grand nombre de terres actuellement cultivées. La mise en culture de ces friches serait donc très-avantageuse.

D'autres friches sont fortement marécageuses; leur

mise en culture demanderait beaucoup de dépenses. Mais comme un grand nombre de nos meilleures terres sont coupées par ces terrains marécageux, il devient alors nécessaire de les mettre en culture, tant pour augmenter la valeur de la terre que pour chasser les mauvaises odeurs qui s'élèvent des marais et faciliter en outre les communications entre les deux parties de la propriété.

Terrains incultes non caillouteux.—Si le sol est couvert de broussailles, on les arrache avec leurs racines et on les fait brûler de la même manière que pour le défrichement d'une forêt. On répandra sur le terrain les cendres qui résulteront de ce brûler, puis on fera un bon labour profond; la *coïne* qui formait la surface du sol se trouve ainsi enfouie et comme elle est en contact immédiat avec la cendre, elle se décompose rapidement.

Ce labour de défoncement est absolument nécessaire, car si l'on se contentait d'un labour ordinaire, les mauvaises herbes pousseraient de nouveau et étoufferaient les plantes qu'on y aura semées. Au contraire, avec un labour profond, les mauvaises herbes sont enfouies à une telle profondeur qu'elles ne peuvent repousser.

Pour corriger l'acidité de ces terrains, l'emploi de la chaux est absolument nécessaire, car non-seulement elle corrige l'acidité du sol, mais encore elle hâte la décomposition des coïnes: ce qui fournit une abondante nourriture aux plantes cultivées.

Pour les mêmes raisons données dans une de nos précédentes *causeries*, ce labour de défoncement doit se faire à l'automne.

Quelquefois on remarque que les terres tirées du fond sont très-pauvres, il faut alors fumer abondamment la surface du terrain. Cette fumure, que l'on enterre par un léger labour, se met au printemps suivant.

Les plantes qui réussissent sur ces terrains ainsi préparés sont les patates, l'avoine et quelquefois le lin.

D'après l'exposé qui vient d'être fait, en comprendra facilement que pour entreprendre la mise en culture de ces terrains incultes, il faut avoir quelques avances, autrement on courrait risque de ne pouvoir mener ces travaux à bonne fin.

Terrains incultes caillouteux.—Dans les friches reposant sur un sol caillouteux, les travaux de défrichement se font de la même manière que pour les terrains précédents, c'est-à-dire que l'on arrache les broussailles avec leurs racines, les faisant brûler pour en répandre les cendres sur la surface du sol, brisant cette surface au moyen d'un labour profond.

La présence des cailloux est cependant un grand obstacle à l'exécution de ces travaux. Le labour profond ne pouvant se faire avec la charrue, il faut absolument qu'il soit exécuté à bras d'hommes. On pioche la terre le plus profondément possible; on en enlève les pierres à mesure qu'elles se présentent sur le sol.

Lorsque cette opération est terminée, on transporte les pierres le long des clôtures où elles peuvent servir de base à ces dernières, en prenant la place d'une ou de deux perches; ou bien, lorsque les pierres sont de bonne qualité, c'est-à-dire lorsqu'elles se fendent bien, on peut les utiliser pour les bâtisses.

Jamais le cultivateur intelligent ne doit laisser ces

pierres en tas au milieu d'un champ ou par petits tas d'un endroit à l'autre du champ; il devra encore moins en remplir les fossés. Dans le premier cas, on perd de son terrain et la culture est excessivement gênée, la charrue et les autres instruments aratoires ne peuvent que très-difficilement approcher de ces tas, et on court le risque de les briser à tout instant; dans le deuxième cas, les pierres au milieu des champs sont un refuge pour les mauvaises herbes et les insectes.

Les mauvaises herbes y croissent et s'y multiplient à leur aise, les vents en transportent les graines dans toutes les directions et tous les champs circonvoisins en sont infestés. Il n'y a pas de doute qu'un grand nombre de terrains abondent en mauvaises herbes parce qu'ils ont pour pépinières ces tas de pierres; il n'y a donc pas moyen de faire une culture rémunérative quand la surface du champ est parsemée de tas de pierres.

En ce qui concerne le transport des pierres dans les fossés, on conçoit que ce genre de travail n'est rien moins qu'absurde, puisque par là on rend inutiles les immenses travaux faits pour l'écoulement des eaux.

Il est démontré par l'expérience que la présence des cailloux isolés sur un terrain ne lui est pas défavorable; il est même certain que quelques cailloux mêlés à la couche arable favorise la végétation, soit en réchauffant le sol, soit en lui donnant plus de fraîcheur. C'est de croyance générale que les pierres régularisent la température du sol en donnant de la fraîcheur aux terrains chauds et de la chaleur aux terrains froids. Néanmoins, il ne faut pas que ces cailloux soient en trop grand nombre sur un même terrain, car alors il y aurait perte de terrain; en outre, les instruments aratoires, en frottant sur ces pierres, s'useraient trop vite.

Par un trop grand nombre de cailloux sur un terrain en prairie, il faut laisser les chaumes longs, de la perte sur la quantité du foin; si le terrain est en céréales, on perd également sur la paille, mais cette perte n'est pas très-appreciable.

Lorsqu'il s'agit de prairies, il faut surtout que le terrain soit complètement débarrassé de pierres, et cela avec d'autant plus de soins si l'on doit faire usage de faucheuses.

Épierrement d'un champ.—Pour épierre un champ, on choisit ce qu'on appelle la *morte-saison*, c'est-à-dire le temps qui sépare les dernières récoltes des premières récoltes, car pendant ce laps de temps, à part les sarclages, l'ouvrage ne presse pas sur la ferme; on ramasse toutes les petites pierres qui se trouvent sur le terrain. Lorsque sur les prairies on y rencontre de grosses pierres, leur enlèvement est alors impossible il faut attendre à l'automne suivant, généralement lorsque la terre est gelée afin de ne pas briser la surface de la prairie que l'on veut épierre.

Les pierres trop grosses pour pouvoir être remuées par les moyens ordinaires doivent être minées: pour cela, on perce dans la pierre un trou d'une certaine profondeur, suivant sa grosseur, et on y introduit de la poudre avec une mèche appelée *ratelle*; on bouche alors le trou avec de la terre argileuse ou de la boue pilée que l'on tasse fortement, on met le feu à la mèche, lequel se communique à la poudre, et la pierre éclate. Comme ce travail est dangereux, il ne

peut être confié qu'à des gens ayant de l'expérience dans ce genre de travail.

Cependant il y a des prairies dans lesquelles les pierres sont si grosses, si nombreuses et si enfoncées dans la terre qu'il serait trop coûteux de les extraire; alors on les laisse en place et on utilise le terrain en y faisant des plantations d'arbres fruitiers, ce qui est un bon moyen de tirer profit d'un terrain qui autrement ne rapporterait rien ou presque rien.

Les pierres enlevées du champ sont transportées par des attelages là où elles peuvent remplacer une partie des perches pour les clôtures en bois; quelques fois même on les utilise à la confection des clôtures en pierres: ce dernier travail est d'un avantage incontestable, en ce qu'une semblable clôture, lorsqu'elle est faite avec soin, peut durer des siècles. Quoique le coût de ce travail soit assez élevé, à tout compter, le prix en est moins élevé qu'une clôture en perches.

Sur un terrain sablonneux et en général sur tous ceux qui ne lèvent pas à la gelée, une clôture en pierres est indestructible; mais sur un terrain argileux qui lève à la gelée, une semblable clôture ne résiste pas longtemps, à moins qu'on ne prenne de grandes précautions quant à sa construction. La terre lève à la gelée, parce qu'elle contient une grande quantité d'eau qui pendant les froids se congèle et augmente de volume; si l'on faisait disparaître cette eau, la terre ne lèverait plus à la gelée, et les pierres ne se dérangeraient pas. Alors si l'on faisait de chaque côté de la clôture un fossé profond, ayant une pente suffisante, l'eau serait emportée; la clôture pourrait être placée sur la lisse de terre qui sépare ces deux fossés. Comme la masse de pierres nécessaires à une clôture représente un poids considérable, la terre est exposée à s'ébouler; pour éviter cet éboulement, il serait nécessaire d'éloigner le bord des fossés de dix-huit pouces à deux pieds de la clôture: avec ces précautions la clôture en pierres serait d'une grande solidité.

DÉFRICHEMENT DES TERRAINS MARÉCAGEUX.

On comprend sous cette dénomination de vastes terrains convertis d'eaux, qui n'ont aucun ou peu d'écoulement, et qui ne disparaissent naturellement que par l'évaporation ou l'infiltration.

Un marais abandonné à lui-même est le plus dangereux voisin pour tout ce qui respire; au moment où il s'assèche, il devient un foyer de corruption.

Mais que l'industrie de l'homme vienne au secours de la nature, et les terrains infectés deviendront de belles prairies.

La plupart des marais peuvent sans doute être desséchés; mais il en est dont le dessèchement coûterait beaucoup plus que le capital que représenterait leur revenu, et qu'on peut regarder comme indesséchables, tant serait exorbitante la somme qu'il faudrait y employer. Cependant les uns et les autres sont nuisibles à la santé des cultivateurs de leur voisinage, et ne rendent que de faibles produits, comparativement à leur étendue. Dans ce cas, on a deux moyens à employer pour les rendre plus salubres et plus utiles: le premier c'est de les transformer, s'il est possible, en étangs qui ayant une bonne hauteur d'eau, seront très-sains; le second, c'est de les planter en arbres, c'est-à-dire d'y former une forêt.

Il y a dans les genres des saules, des peupliers, des

bouleaux, plusieurs espèces qui ne craignent pas le sol des marais, et qui peuvent y croître avec profit, surtout si on a commencé à en faire écouler les eaux par des saignées, des fossés, etc. S'il y a de la tourbe alors elle se solidifie. L'aune, dont les racines deviennent fort grosses et nombreuses; et l'abondant feuillage élève si rapidement le sol, leur succès est ordinairement assuré. Après cet arbre croît le frêne, et on sait comment la vente de ce bois est avantageuse.

Il faut sans doute bien des années, avant qu'un marais, seulement susceptible de laisser croître la saule, soit parvenu au point de pouvoir nourrir le frêne, qui ne veut que de l'humidité; mais ce moment arrive.

Le pâturage des marais dégrade la race des chevaux et du bétail; ce pâturage est mortel pour les montons. Dans les endroits où se trouvent des marais de peu d'étendue, on ne doit pas mener les bestiaux dans ces marais, mais en couper le foin pour en faire de la litière ou augmenter la masse des fumiers, sauf à en trier les meilleures parties pour donner aux bœufs et aux vaches, qui s'en accommodent mieux que les chevaux et autres bestiaux.

(A suivre.)

Rechaussage des plantes.

Cette opération est la plus importante à considérer, lorsqu'on veut augmenter le nombre des racines de certaines plantes, soit pour elle-mêmes, soit pour augmenter en même temps leurs feuilles, leurs tiges, ou leurs fruits.

Ainsi quand on rehausse, chauffe ou butte un pied de patates, on détermine la partie inférieure de la tige à pousser de nouvelles racines, qui donnent naissance à une plus grande quantité de tubercules;

Ainsi, quand on rehausse un pied de tabac, l'augmentation de ses racines produit l'augmentation de ses feuilles en nombre et en largeur;

Ainsi, les choux ne sont jamais plus beaux que lorsqu'ils ont été rehaussés plus haut;

Ainsi enfin le blé d'Inde, multipliant d'autant plus ses couronnes de racines qu'il est rehaussé plus haut, donne, dans ce cas, des épis plus nombreux et plus gros.

En général, la plupart des plantes gagnent à être rehaussées, et si on ne les soumet pas à cette opération, c'est que l'augmentation de dépense l'emporterait souvent sur l'augmentation de produit, et qu'en agriculture le bénéfice seul doit être interrogé.

Non-seulement le rechaussage fait naître presque toujours de nouvelles racines, mais il met la terre qui les recouvre dans la situation la plus favorable à la végétation; c'est-à-dire que cette terre étant très-divisée laisse un passage facile aux fibrilles de ces racines, absorbe rapidement l'air atmosphérique et les eaux pluviales.

Le temps des récoltes.

La récolte est le résultat et la juste récompense des travaux du cultivateur: rentrée de ses avances, salaire de ses peines, cessation d'une partie de ses inquiétudes.

Chaque récolte a son époque, indiquée par la nature de son objet ; mais cette époque peut être avancée ou reculée de quelques jours sans de grands inconvénients apparents. Il est rare que les cultivateurs choisissent exactement cette époque, et il en résulte que s'ils la devancent leurs produits n'ont pas toute la perfection désirable, ne sont pas de garde, et que s'ils la dépassent ils perdent une partie de ce qu'ils avaient lieu d'attendre.

Il suffit d'avoir vécu quelques années à la campagne pour être convaincu que ces deux causes diminuent immensément chaque année, mais certaines années plus que d'autres, les bénéfices généraux de la culture.

Toute récolte a besoin d'instruments et de main-d'œuvre. Un cultivateur soigneux doit se précautionner des uns et des autres avant le moment précis de la faire; s'il ne veut pas être exposé à les payer plus cher et même quelquefois à en manquer. C'est ce à quoi ne font pas assez généralement attention les cultivateurs, surtout ceux qui possèdent des fermes de peu d'étendue.

La main-d'œuvre se compose ordinairement de gens que l'on engage au jour le jour, soit à la tâche, soit à la journée, soit pour argent, soit payables en produits; le plus souvent on les nourrit. Chacune de ces manières a des avantages et des inconvénients qu'il serait trop long d'énumérer ici; c'est à celui qui les emploie à les calculer pour son profit.

Les trois principales récoltes sont la coupe des foins, la moisson et la rentrée des légumes. Toutes trois exigent une grande activité, et sont d'autant plus assurées, qu'elles sont faites plus promptement, parce qu'elles ne craignent plus les pluies et autres accidents lorsqu'elles sont rentrées.

La récolte des foins est la première. L'important est qu'il ne plouve pas pendant la durée de ces travaux. Arrivé au degré de dessiccation convenable des foins, il ne faut pas craindre de multiplier les moyens de transport; car souvent, par une fausse économie, on éprouve de grandes pertes.

L'espace ne nous permet pas de donner aujourd'hui tous les détails qui concernent les travaux de fenaison. Sous ce titre nous publierons au prochain numéro de la *Gazette des Campagnes* d'utiles renseignements donnés par M. A. C. P. R. Landry dans son volume intitulé: *Traité populaire d'agriculture*, qui devrait se trouver dans toutes les familles et que l'on pourrait se procurer chez tous les libraires de Québec et de Montréal, au prix de \$1 par exemplaire.

Après les foins viennent les moissons. Quoique les pluies soient moins à craindre pour les céréales que pour le foin, il est prudent de ne les laisser que le moins possible sur la terre après qu'elles sont suffisamment desséchées, même les avoines, qu'un absurde préjugé veut qu'on fasse javeler. Les mois de la moisson sont ceux des orages, et il ne faut souvent que quelques minutes pour perdre le fruit d'une année de peine et de sollicitude.

Quant à la récolte des légumes elle se fait par intervalles à mesure de leur maturité. Relativement à son importance la récolte des patates peut être aussi citée. La culture de cette précieuse racine est susceptible de beaucoup de soins, autant pour sa sortie de terre que pour la mise en cave.

Les instruments d'agriculture.

Dans l'art agricole, comme dans les autres arts, comme dans toutes les entreprises de l'homme qui ont un objet utile, le plus essentiel, le grand secret, est d'obtenir le résultat le plus avantageux avec le moins de dépense possible.

Quelle confiance pourrait inspirer une méthode de culture nouvelle dont les produits, quoique très-brillants, ne surpasseraient jamais les frais, et ne seraient obtenus que par des moyens extraordinaires, hors de la portée du commun des cultivateurs?

Chacun sait qu'on peut tout faire à force de bras et d'argent; mais tout faire en agriculture serait la ruine du cultivateur, si la dépense excédait toujours la recette, car où trouver alors des capitaux pour continuer? Il faut donc que le cultivateur qui ne veut pas perdre ses fonds et ses sueurs, ait continuellement dans sa tête ou sur le papier un compte ouvert des frais que nécessitent, et des profits que peuvent lui faire espérer ses travaux, et que d'après ce compte consulté chaque jour, il combine et dirige ses opérations de la manière la plus profitable pour lui. Le plus sûr moyen d'atteindre ce but est l'usage d'instruments perfectionnés d'agriculture.

Par l'acquisition d'instruments d'agriculture, non-seulement le cultivateur ménagerait ses forces et son temps, mais ses instruments économiseraient sa bourse; car il est clair que moins un homme aidé d'un bon instrument met de temps et de force à tel ou tel travail, plus il lui en reste pour tous les autres, et moins ce travail lui coûte. Alors un seul homme en vaut deux, en vaut trois, quelquefois cinq ou six, ou même plus.

Tout ce que nous venons de dire prouve combien il importe au progrès de l'agriculture que les instruments réputés bons soient généralement employés. Il existe dans la Province de Québec plusieurs fabricants d'instruments d'agriculture qui peuvent offrir aux cultivateurs les avantages d'un achat à des conditions faciles sans que nous ayons besoin de recourir à des fabricants de pays étrangers, des Etats-Unis par exemple. Nous avons dans notre district les ateliers de M. Charles Bertrand, de l'Isle-Verte, où l'on offre en vente des instruments d'agriculture de toutes sortes, pourquoi alors ne pas encourager une industrie nationale: ce serait reconnaître la véritable protection. Il y a encore dans notre Province d'autres établissements qui nous sont inconnus, et qui pourraient offrir aux acheteurs toutes les garanties possibles par la bonne confection des instruments d'agriculture qu'ils offrent en vente.

Pour faire valoir utilement sa ferme, il ne suffit pas d'avoir de bons instruments d'agriculture, il faut encore savoir les conserver: un cultivateur économe doit les entretenir toujours en bon état. Dans les saisons et les jours où ces instruments reposent, il doit veiller à ce qu'ils ne restent point exposés à l'air et au soleil, et les serrer dans un lieu où ils puissent être garantis de la rouille et de l'humidité. Lorsqu'ils ont besoin de réparation, il doit les faire faire à l'avance, et ne pas attendre pour cela l'époque où il est obligé de s'en servir; car alors il n'est plus temps, les instruments sont mal réparés et ne rendent pas le même service; la réparation de ces instruments faite dans un temps où les travaux de l'extérieur pressent

sont aussi un sujet de pertes pour le cultivateur en ce qu'il pourrait autrement employer son temps aux travaux de ses récoltes.

Il serait peut-être bon aussi que tout cultivateur sut en faire lui-même quelques-uns, ceux en bois, par exemple, qui ne demandent qu'une industrie ordinaire, tels que les charrettes à foin, les tombereaux, les herbes et rouleaux en bois, les rateaux, les brouettes, les manches d'outils, etc. Ce serait autant d'argent épargné, et le cultivateur pourrait employer à ce genre de travail une partie de ses loisirs pendant les journées de l'hiver, où il n'a qu'à s'occuper du soin de ses animaux et du charroyage du bois de chauffage.

Nous approuvons grandement l'idée d'avoir introduit à l'école d'agriculture de Ste. Anne un atelier expressément destiné à la confection de ces divers instruments. Sous la direction d'un chef d'atelier les élèves de l'école deviennent de bons ouvriers; les ouvrages sortis de cet atelier ont prouvé l'efficacité d'un semblable établissement. Nous avons vu souvent, dans cet atelier, des instruments d'agriculture, des charrettes, des tombereaux, faits par les élèves eux-mêmes, d'une solidité et d'un fini qui auraient pu nous faire croire qu'ils avaient été achetés chez nos meilleurs fabricants d'instruments ou chez les meilleurs charçons.

Il est essentiel aussi que le cultivateur se connaisse en instruments de toutes espèces, pour n'être pas trompé dans leur achat. Ayant l'habitude de les manier, et étant, pour ainsi dire, familiarisé avec eux, il doit savoir juger au premier coup-d'œil de leur bonté, et avoir des moyens d'essai pour reconnaître ce qui leur manque.

Chevaux hargneux

La Société pour la prévention de la cruauté aux animaux donne les règles qui suivent pour le traitement des chevaux hargneux:

1o. Flattez le cheval au collet; examinez le harnais avec soin, sur un côté puis sur l'autre, tout en parlant comme pour l'encourager; ensuite sautez dans la voiture et dites le mot *marche*; il obéira généralement.

2o. Un meneur de chevaux du Maine dit qu'il peut faire partir le cheval le plus hargneux et le plus têtù en ôtant des timons et en le faisant tourner dans un cercle jusqu'à ce qu'il soit étourdi. Si ce premier essai ne le guérit pas, un second le fera.

3o. Pour guérir un cheval hargneux, on n'a qu'à lui boucher le nez avec la main de manière à l'empêcher de prendre son vent jusqu'à ce qu'il veuille partir, et alors laissez-le aller.

4o. Le corveau de l'animal ne semble avoir qu'une idée à la fois; en conséquence si on continue à le fonetter cela ne fait alors que l'entêter davantage. Si donc vous pouvez en aucune façon changer le cours de sa pensée, arrêter sa tête sur un autre sujet, vous n'aurez en général pas le moindre trouble à le faire partir. Un remède simple est de prendre du fil ou de la corde, de lui en faire quelques tours à la patte de devant, un peu en bas du genou, juste assez serrés pour qu'il les sente, et amarez-en boucle. D'abord il partira en dansant, et quand il aura franchi une petite distance vous pouvez descendre et lui

ôter la corde pour ne pas lui faire mal au tendon dans le reste de votre course.

5o. Prenez la queue du cheval, passez la lui entre les pattes de derrière, et attachez-la avec une corde à la sangle de la sellette.

6o. Amarrez lui une petite corde autour de l'oreille aussi près de la tête que possible.—*Moniteur Acadien.*

Choses et autres.

Bien calculer en agriculture.—Toute opération agricole, comme toute affaire de commerce, doit commencer par un bordereau présumé en dépenses, recettes et produits nets; mais en faisant ce bordereau il ne faut pas oublier que rien n'est plus ruineux que les fausses économies en agriculture. C'est pour cela même qu'il ne faut rien entreprendre avant d'avoir bien calculé.

Dans l'état actuel des choses, il est plus important que jamais de calculer en agriculture. Toute opération véritablement agricole doit toujours produire un gain, sans quoi on serait autorisé à taxer de folie celui qui la ferait.

Il est aussi blâmable de se refuser à des avances propres à augmenter les produits du sol, que de se livrer à des spéculations fausses, lorsqu'on peut facilement s'assurer de leurs résultats par des expériences en petit. Les personnes riches qui veulent sacrifier quelques fonds à des travaux agricoles et qui savent d'avance ce qu'elles font, sont seules justifiables.

Avidité du gain chez le cultivateur.—Il arrive souvent que, par avidité du gain, des cultivateurs s'exposent à des pertes. Ainsi celui qui veut nourrir plus de bestiaux que sa terre ne lui permet de le faire, qui force ses engrais dans ses terres à blé, qui accélère la croissance de ses légumes par des engrais exagérés, etc., peut souvent être forcé à des dépenses non prévues, à des retards considérables et même à des pertes totales.

Fromagerie à St. Antoine, comté de Verchères.—On nous informe que M. Elie Gaudet, de St. Antoine, y a établi une manufacture de fromage. Elle fonctionne depuis le commencement de mai dernier et a donné des résultats tout-à-fait encourageants. L'établissement de fromageries procure aux cultivateurs d'immenses avantages; aussi leur établissement dans un comté est-il suivi de plusieurs autres. Le fonctionnement de la fromagerie de M. Gaudet est le même que celui des fromageries établies dans le comté de St. Hyacinthe. Les cultivateurs donnent le lait et reçoivent du fromage en échange; ils ont aussi le petit lait qui sert à l'entretien des jeunes porcelets.

— En un seul jour, au port de New-York, récemment, il est parti huit steamers chargés de grain, bétail et moutons pour le marché européen. Il devient évident que l'Europe dépend beaucoup de l'Amérique pour sa provision de grains et de bestiaux.

L'émigration aux Etats-Unis.—Un abonné au *Travailleur*, de Chicopee, Mass., communique à ce journal les lignes suivantes: "Depuis six ans vous parlez contre la manie de l'émigration aux Etats-Unis.

"Les gages, en ce moment, sont insignifiants, et il y a partout encombrement; en certains endroits la misère s'y fait vivement sentir. Cependant nous avons vu un individu de Chicopee aller récemment au Canada et y embaucher des familles. Arrivées ici, elles sont suivies par d'autres et la misère s'en suit. Nous protestons contre les impostures de cette sorte et mettons les cultivateurs de la Province de Québec en garde contre de telles duperies.

RECETTES

Moyen de détruire la Chrysome des patates.

On annonce, dans différentes parties de notre Province, la réapparition de ce terrible insecte, et on va jusqu'à dire qu'en plusieurs endroits l'on se refuse de prendre les moyens de le détruire; il serait donc d'urgence que la Législature Provinciale de Québec, passât une loi pour les y contraindre, et cela immédiatement.

D'un autre côté, il y a des cultivateurs assez soucieux de conserver leurs récoltes qu'ils s'étudient à essayer différents moyens pour en opérer la destruction. Ces moyens ne peuvent

être trop nombreux, et nous devons les faire connaître à mesure qu'ils se présentent afin d'en faire l'expérience.

M. Ebenezer Martin, de Stanbridge communiquait il y a quelques jours à la *Montreal Gazette*, le moyen suivant dont il a fait l'essai avec succès:

"Ajoutez quatre pintes de cendre de bois à une pinte de sel fin, que vous mêlerez bien ensemble. Répandez, par un temps calme, cette composition sur les rangs à patates et chaque côté des rangs, à une distance de trois à quatre pouces. Saupoudrez aussi les insectes là où ils se trouvent. La cendre employée à cette opération provenait de bois dur qui est la plus efficace. J'ai remarqué attentivement les barbeaux à patates ou mouches à patates, après avoir fait l'application de ce mélange: deux moururent après un court intervalle, et les autres se traînaient afin d'éviter le contact de la cendre, pour aller mourir plus loin, le jour même de l'application et le lendemain. Il faut avoir soin de ne pas dépasser la quantité de sel à employer: 1 pinte de sel par 4 pintes de cendres."

Cette recette est facile à employer.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que l'emploi du vert de Paris qui nécessite beaucoup de précautions, paraît le plus prompt et le plus efficace; employons-le à force.

Les cultivateurs feraient bien de se procurer le volume intitulé: *La mouche ou la chrysomèle des patates, et le moyen d'en combattre les ravages*, par M. J. C. Tiché.—M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec, rue St. Joseph, en fera parvenir un exemplaire à tous ceux qui lui feront l'envoi de dix centimes par la poste.

Un autre correspondant à la *Montreal Gazette* écrit de Chatham ce qui suit: "M. le Rédacteur,—Comme le barbeau à patates fait de nouveaux ravages cette année dans nos champs et que nous essayons à lui tenir tête par l'emploi du vert de Paris, permettez-moi de vous faire part d'une expérience que je viens de faire quant à la quantité à employer, qui pourrait être d'une grande utilité aux nombreux lecteurs de votre journal. Dimanche dernier (30 juin) j'arrosai les tiges de mes patates sur un champ d'à peu près un huitième d'arpent, à l'exception de quelques rangs. Comme il commençait à faire noir et que j'étais sur le point de terminer mon opération, il ne restait dans le fond de mon arrosoir que peu de vert de Paris; j'y ajoutai alors un gallon d'eau, et j'arrosai quelques rangées de mes patates; le lundi au matin je m'aperçus que cette quantité avait été aussi efficace que si j'eusse employé une grande cuillère à soupe de vert de Paris par dix pintes d'eau. J'ai conclu de là que la moitié de la quantité de vert de Paris généralement employée, même moins, pourrait être aussi efficace, si l'arrosage était fait avec précaution. Je dois ajouter que la pomme de l'arrosoir doit être trouée bien fin, en outre que les trous soient très rapprochés les uns des autres."

Emploi de la suite contre certains insectes nuisibles.

En certaines années, les insectes nuisibles sont tellement répandus et commettent de tels dégâts que les jardiniers, et notamment ceux qui font des fleurs, ne savent plus à quel saint se vouer. Un horticulteur de notre connaissance, qui avait essayé de toutes sortes de recettes pour protéger des renouées, sans pouvoir y réussir, eut un jour l'heureuse idée d'établir des couches souterraines de suite, et depuis lors, a-t-il assuré, ses fleurs n'ont plus été attaquées par les insectes.

En cette affaire, il procédait comme s'il se fût agi de former une couche ordinaire. Il ouvrait une tranchée de la largeur et de la longueur d'une planche de jardin, mais seulement à la profondeur d'un fer de bêche au plus. Au fond de cette tranchée il étendait un lit de suite de 1 pouce environ d'épaisseur; puis il remplissait par-dessus la bonne terre qu'il avait sortie de la tranchée et cultivait ses plantes en toute sécurité.

TERRE A VENDRE A GRAND SACRIFICE !

\$500.00 seulement!!!

A STE. FLAVIE, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, à deux milles de l'Eglise, trois milles de la Station du chemin de fer, quatre milles du grand chantier de Métin, et dix-huit milles de Rimouski. Cette terre est de deux arpents sur

quarante de profondeur; les deux tiers en culture et le reste en bois, avec grange, etc.; chemin sur le bord du fleuve; vue magnifique; claire des taxes d'Eglise; quantités de bois, de varech et de poissons (capelan) abondent et bariissent sur le rivage à l'époque des semences. Le varech et le poisson sont des engrais supérieurs aux fumiers pour les jardins à patates (sable sec): en sauge qui vent, sans frais ni empêchements.

Conditions de vente libérales. S'adresser à M. PRUDENT RENOUP, propriétaire à Trois-Pistoles, ou sur les lieux à GEORGES PELLETIER, écr.



Soumissions — Rails d'Acier.

DES SOUMISSIONS adressées à l'Honorable Ministre des Chemins de Fer et Canaux, seront reçues au Bureau de l'Emigration Canadienne, 31, rue de la Reine Victoria, E. C., Londres, Angleterre, jusqu'au

15 Juillet prochain.

pour des Rails en Acier et des Attaches, qui devront être livrés à MONTREAL, comme suit:

5,000 tonnes le 1er Octobre 1879,
5,000 tonnes le 1er Juin 1880,
5,000 tonnes le 1er Octobre 1880.

Spécifications, Conditions, Blanc de Soumissions, et toutes autres informations pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau, ou au Bureau de l'Emigration Canadienne, 31, rue de la Reine Victoria, E. C., Londres, Angleterre.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer }
et Canaux, }
Ottawa, 13 juin 1879. }
26 juin 1879.



SOUMISSIONS

POUR LE

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

DES SOUMISSIONS pour la construction d'environ une centaine de milles de Chemin de Fer, à l'Ouest de la Rivière Rouge, dans la province de Manitoba, seront reçues par le sous-signé jusqu'à MIDI,

VENDREDI, le PREMIER AOUT
prochain.

Le chemin de fer commencera à Winnipeg, et s'étendra dans la direction de l'Ouest en se reliant avec la ligne principale dans le voisinage de la quatrième ligne, et ensuite dans la direction de l'Ouest entre la Prairie du Portage et le Lac Manitoba.

Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés, qui, avec toutes autres informations, pourront être obtenues au Bureau des Ingénieurs du Chemin de Fer du Pacifique, à Ottawa ou à Winnipeg.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer }
et Canaux, }
Ottawa, 16 juin 1879, }
26 juin 1879.